



## Fiche action B-1-1 : Préserver les structures végétales d'accompagnement du vignoble

### RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Bois, bosquets, haies, arbres isolés... La végétation structure, rythme et marque l'identité du paysage. On constate une banalisation et une monotonie du paysage par simplification et abandon du végétal en certains endroits. Les structures végétales jouent un rôle important sur le plan écologique mais aussi agronomique. Le maintien, la plantation et la préservation de ces éléments sont des actions qui répondent aujourd'hui aux objectifs nationaux en matière d'agro-écologie.

**Priorité : 1**

**Porteurs de l'action :**

- BIVB

**Estimation du coût :**

- 20€/mètre linéaire et mise en réseau d'acteurs

**Financement / Subvention :**

- FEADER (MAEC)

**Territoires concernés :**

-Secteurs viticoles sur les versants des roches  
- A proximité des cours d'eau

**Surface concernée (estimation) :**

**Lexique / Sigle :**

-MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

### OBJECTIFS

- **paysagers** : créer des points de repères, intégrer les bâtiments agricoles, accompagner le petit patrimoine bâti, valoriser les abords de domaines
- **environnementaux** : limiter les transferts d'intrants, maintenir des auxiliaires de cultures, offrir des zones de refuge et de nourriture pour la faune
- **agronomiques** : maintenir les sols et limiter l'érosion, améliorer la structure du sol, protéger les cultures du vent

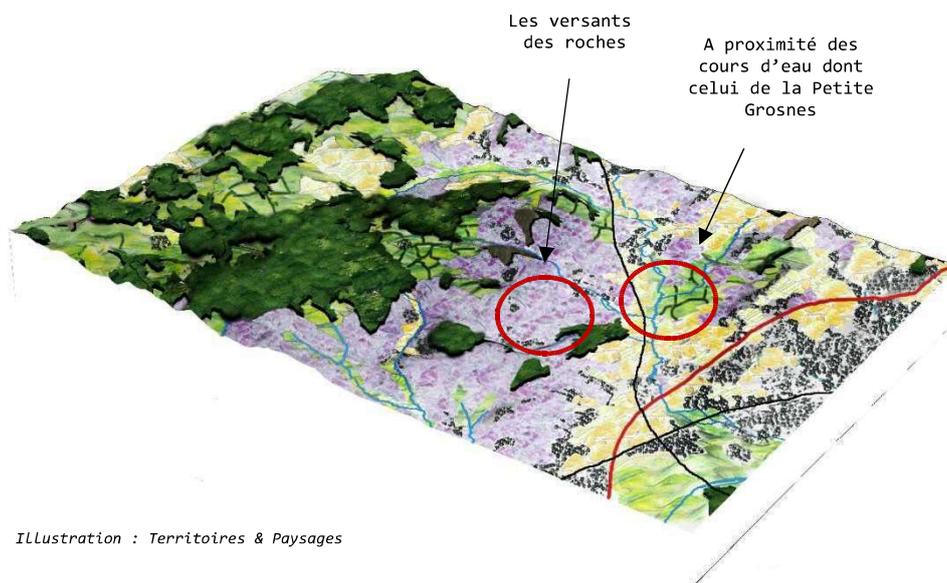
### Acteurs concernés

- Agriculteurs / Viticulteurs
- Collectivités locales
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

### Partenaires à mobiliser

- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV)
- Conservatoire des Espaces Naturels Bourgogne (CEN)
- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône (DDT)

### Localisation



## DESCRIPTION DE L'ACTION

### A l'échelle de la collectivité

- réaliser un inventaire cartographique des structures végétales marquantes dans le paysage (arbre isolé, haie, bosquet, ripisylve, bois...),
- proposer des diagnostics biodiversité du vignoble aux vignerons,
- sensibiliser les vignerons à la nécessité de préserver l'existant et planter pour diversifier les essences,
- communiquer sur le rôle positif des structures végétales,
- organiser des journées de formation et de sensibilisation,

### A l'échelle d'un vigneron

- conserver et entretenir les structures végétales existantes,
- définir son projet de plantation : localisation, fonction...,
- entretenir par des interventions régulières et douces (préférables à des nettoyages trop violents), en évitant d'intervenir entre le 1er mars et le 15 août (période de reproduction de l'avifaune),
- planter entre début novembre et fin avril en évitant les périodes de gel,
- assurer un entretien régulier des jeunes plants (arrosage et débroussaillage) pour favoriser leur développement,
- préserver les arbres morts pour accueillir la biodiversité,

**Evaluation - justificatif de suivi :** nombre d'inventaires, nombre de vignerons associés, nombre de journée de sensibilisation, type d'interventions réalisés sur le végétal

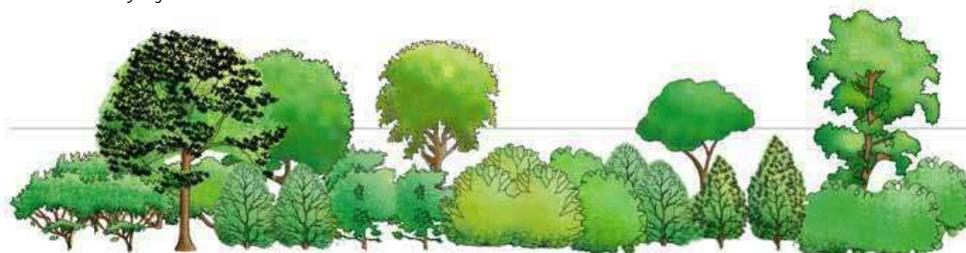
## PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

Définir la fonction de chaque structure végétale pour mieux choisir les essences et leur implantation :

- **pour marquer l'espace** : arbre isolé à la croisée des chemins ou des parcelles (ex. tilleul...),
- **pour la mise en valeur d'une entrée** : arbre à symbolique forte (ex. chêne, noyer...),
- **pour la recherche d'ambiance** : jeux d'ombres et de lumières (ex. tilleul, bouleau, saule...),
- **pour créer des fenêtres visuelles** : arbre qui guide le regard (ex. bouleau...),
- **pour souligner les parcelles** et identifier les cépages, les terroirs, les propriétés : plantes jalons en bout de rang (ex. rosier...),
- **pour l'encadrement** d'une perspective ou souligner un cheminement : alignement d'arbres ou haie composite (ex. prunellier, églantier, cornouiller...),
- **pour agrémenter les abords** de domaines : préférer des essences locales ornementales,
- **pour un effet brise vent** : perpendiculairement aux vents dominants,
- **pour lutter contre l'érosion** : le long des courbes de niveau, perpendiculairement à la pente, sur les zones de ruptures de pente et les talus,
- **pour créer un corridor écologique** : entre les éléments naturels existants sur l'exploitation
- **pour constituer des zones de réservoirs** au milieu du vignoble : à l'interface entre deux parcelles de vigne afin de fragmenter le parcellaire,
- **pour réduire le transfert** des produits phytosanitaires : le long des cours d'eau et dans les fonds de vallées,

*Les différentes strates arborées*

*Illustration : Territoires & Paysages*



ÉQUIPE DE GESTION  
ly et Vergisson

### Essences à privilégier

- espèces locales adaptées au climat et au sol : observer ce qui pousse naturellement proche du vignoble,
- pour une haie, choisir des espèces diversifiées : associer feuillage caduc et persistant, varier les ports et les jets (arboré, arbustif...), opter pour des essences aux cycles de développement variables (fleurs, fruits),
- éviter les espèces considérées comme « exotiques envahissantes » ou « invasives », interdites par le Code de l'Environnement,

#### ARBRES :

- Alisier blanc (*Sorbus aria*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus Mahaleb*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Saule marsault (*Salix caprea*)

#### ARBUSTES :

- Eglantier commun (*Rosa canina*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Noisetier (*Corylus avellana*), Néflier (*Mespilus germanica*), Viorne Lantane (*Viburnum Lantana*)



Dominant le vignoble, les **bois** forment l'arrière-plan constant du paysage. En certains endroits les lisières bois - vignes sont marquées et rectilignes



L'arbre isolé fonctionne comme un repère, il donne une échelle au paysage et joue également un rôle écologique important (refuge, perchoir...)



Réduites dans leur nombre et leur constitution, les haies sont par endroit à l'état résiduel



Les haies bocagères maillent et cloisonnent les prairies

### Outils à mobiliser

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne - [www.biodivine.eu](http://www.biodivine.eu)
- Dans les zones concernées par un PAEC : MAEC LINEA (entretien de haies, arbres...)
- Trame Verte et Bleue - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

- **Espace Boisé Classé (EBC)** - (Art L130-1 du Code de l'urbanisme)

Les PLU peuvent classer comme espaces boisés : les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations, répondant en particulier à un intérêt paysager avéré. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des d'alignements.

- **Code forestier** (Art L. 311-1 à 5)

Il soumet à demande d'autorisation préalable les défrichements, quelle qu'en soit la surface, affectant des massifs forestiers de plus de 4 ha (ou les bois de moins de 4 ha s'ils sont rattachés à un massif de plus de 4 ha).

- **Zone Non Traitée (ZNT)**
- **Code de l'Environnement** (espèces invasives)
- **Cahiers des charges AOC** : « destruction, dans les vignes, des cadoles, murs en pierres sèches, haies et murgers existants, est interdite. »

### Exemple d'expérience réalisée

- Plantations de haies par le BIVB sur Pouilly-Fuissé, Irancy et Corton dans le cadre de Biodivine

### Bibliographie

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne
- Guide de plantation et d'entretien des haies champêtres - Conseil départemental du Rhône
- Schéma régional de gestion sylvicole de la Bourgogne

### Calendrier de réalisation

2018-2027



**Fiche action B-1-2 :  
Encourager des pratiques  
culturales favorables à  
l'environnement  
et au paysage**

**RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE**

*Tournières, inter-rangs, piquets tête de rangs... forment Les premiers plans du vignoble et La première image perçue depuis Les routes et chemins. Ces éléments participent à L'identité et à La qualité du paysage quand ils sont entretenus et soignés. Ces pratiques et aménagements sont également favorables au maintien et à La gestion durable de La biodiversité. Ils répondent aujourd'hui aux objectifs nationaux en matière d'agro-écologie.*

O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F  
  
B  
-  
1  
  
F  
I  
C  
H  
E  
B  
-  
1-2

**Priorité : 1**

**Porteurs de l'action :**  
- Syndicats viticoles  
- BIVB  
- Viticulteurs

**Estimation du coût :**  
- €

**Financement / Subvention :**  
- FEADER : aide conversion ou maintien AB, MAEC, compétitivité des exploitations (AAP PCAE)...  
- CASDAR, animation GIEE (AAP MAEC)

**Territoires concernés :**  
-les parcelles de vignes à proximité des routes et des cours d'eau

**Surface concernée (estimation) :**

**Lexique / Sigle :**  
-PCAEC  
-MAEC  
-GIEE  
-HVE

**OBJECTIFS**

- diversifier le **paysage** : harmonisation des pratiques viticoles, routes soulignées
- préserver le **terroir** : maintien du sol et amélioration de la portance, diminution de l'érosion et du ruissellement
- favoriser la **biodiversité** : création de corridors écologiques favorables à la faune et la flore, lutte contre les espèces invasives
- préserver l'**environnement** : limitation des transferts d'intrants, protection de la qualité des eaux, utilisation raisonnée des produits phytosanitaires

**Acteurs concernés**

- Viticulteurs
- Syndicats viticoles
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

**Partenaires à mobiliser**

- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Conservatoire des Espaces Naturels Bourgogne
- Institut Français de la Vigne et du Vin
- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

**Localisation**

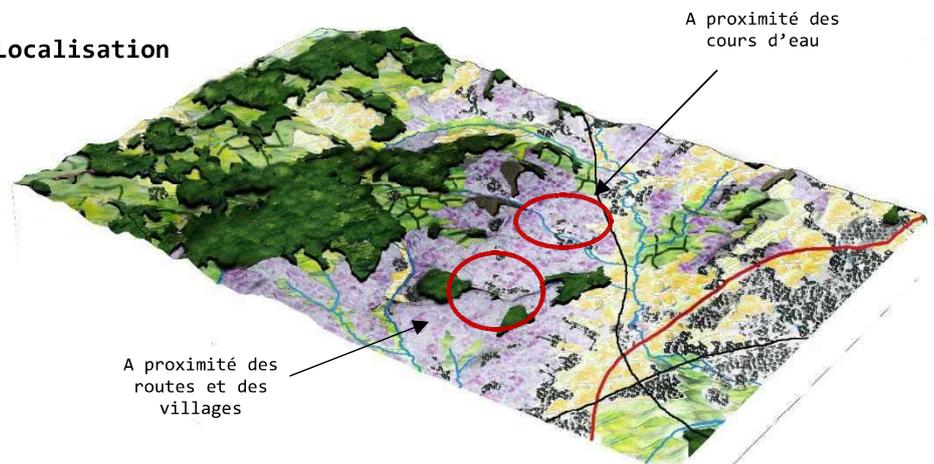


Illustration : Territoires & Paysages

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### A l'échelle de la collectivité ou d'un syndicat

- réaliser un inventaire des pratiques agro-environnementales et paysagères afin d'identifier celles qui pourraient constituer les mesures agro-environnementales à intégrer dans les cahiers des charges AOC,
- inciter à la certification/labellisation : certification environnementale, AB...,
- constituer et animer des groupes vigneron (formations, échanges d'expériences...) sur l'amélioration/évolution des pratiques culturales pouvant être reconnus GIEE,
- prioriser les secteurs d'intervention en fonction des enjeux prioritaires,

### A l'échelle d'un vigneron

- se référer au guide technique Biodivine « Pratiques et aménagements favorables au maintien et à la gestion durable de la biodiversité dans les paysages viticoles »,
- réaliser un diagnostic agro-écologique de son exploitation (ex : outil ACTA),
- solliciter les conseillers des chambres d'agriculture ou instituts techniques pour le choix des parcelles à enherber et le type de semences,
- privilégier le bois ou le métal pour les piquets tête de rang,
- soigner l'entretien des tournières,
- utiliser le végétal (arbustes, rosiers...) pour protéger et marquer les têtes de rang,

**Evaluation / Justificatif du suivi :** nombre d'inventaires des pratiques culturales, carte des secteurs prioritaires d'intervention.

## PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX



Les espaces inter-parcellaires (fossés, talus...) créent une interface douce entre la route et la vigne.



Le choix des matériaux et le soin apporté aux piquets tête de rang se lit dans le paysage. Ils soulignent la géométrie et forment les premiers plans du vignoble.



La diversité des éléments : muret, enherbement, talus, structures végétales... amène une richesse dans le paysage.



Les manchons multicolores apportent une hétérogénéité dans le paysage et sont très prégnants l'hiver.

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

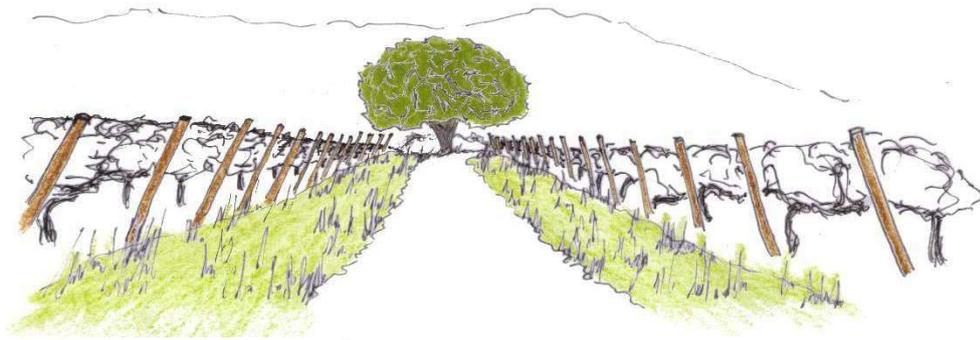


Illustration : Territoires & Paysages

↑  
ARBRE REMARQUABLE

↑  
CHEMIN ENHERBÉ

↑  
PICHET BOIS

### Outils à mobiliser

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne
- Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)
- Trame Verte et Bleue - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Outil de diagnostic agro-écologique des exploitations (ACTA)

### Cadre juridique / réglementation

- Cahiers des charges AOC : « enherbement permanent des tournières est obligatoire »
- Natura 2000
- Zone Non Traitée (ZNT)
- Arrêté «abeilles» du 23 novembre 2003
- Zones Écologiques Réservoirs (ZER)

Les cahiers de gestion des sites classés viticoles n'interfèrent pas avec les cahiers des charges des AOC. Les cahiers de gestion des sites classés viticoles encadrent la gestion des éléments paysagers du vignoble, le plus souvent présents à l'extérieur des parcelles de vignes : chemins, cabanons, ouvrages hydrauliques, arbres, haies, bosquets...

Les cahiers des charges des AOC encadrent notamment les pratiques culturales à l'intérieur des parcelles de vignes. Le second paragraphe du point IV des cahiers des charges précise que « toute modification de l'état d'une parcelle comprise dans l'aire délimitée peut entraîner la modification de la délimitation et donc le déclassement de la parcelle ».

De nombreux cahiers des charges des AOC viticoles essaient d'encadrer les aménagements autorisés sur les aires délimitées. La présente fiche n'a pas vocation à organiser les modes et méthodes culturaux. Toutefois, elle s'intéresse à l'aspect général de la parcelle et à tous les travaux connexes qui peuvent avoir un impact visuel sur le site.

Une parcelle non plantée dans l'aire d'appellation AOC bénéficiera d'un avis favorable "a priori" pour sa transformation en vigne, dans le cadre de la procédure liée au site classé. Des recommandations pourront être formulées pour assurer la meilleure insertion paysagère de cette nouvelle parcelle de vignes dans le paysage existant.

### Exemples d'expériences réalisées

- Enherbement inter-rangs réalisés par le BIVB sur Pouilly-Fuissé, Irancy et Corton dans le cadre de Biodivine
- GIEE RHONEA : union des caves coopératives de Beaumes-de-Venise et Vacqueyras pour mise en commun et harmonisation de leurs démarches environnementales

### Bibliographie

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne

### Calendrier de réalisation

2018-2027



## Fiche action B-1-3 : Soigner les ouvrages hydrauliques du vignoble

### RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

*Fossés, grilles d'évacuation, bassins... ces petits ouvrages jouent un rôle essentiel dans la gestion hydraulique du vignoble. Situés entre les parcelles de vignes, aux abords des chemins comme aux pieds des pentes, Les ouvrages hydrauliques composent la fine échelle du paysage. Le manque d'entretien, l'utilisation de matériaux qui tranchent dans le vignoble ou encore la réalisation d'ouvrages surdimensionnés peuvent rompre l'harmonie paysagère. Il est donc important d'associer l'aspect esthétique au rôle fonctionnel des ouvrages hydrauliques afin de s'intégrer avec cohérence et durabilité dans le site.*

**Priorité : 2**

**Porteurs de l'action :**

- ASA
- Syndicats viticoles

**Estimation du coût :**

- €

**Financement / Subvention :**

-

**Territoires concernés :**

- les versants des roches
- les parcelles viticoles à proximité des villages

**Surface concernée (estimation) :**

-

**Lexique / Sigle :**

### OBJECTIFS

- intégrer les différents aménagements sur le plan paysager et environnemental
- maintenir le rôle fonctionnel des aménagements hydrauliques : gérer l'écoulement de l'eau, réduire les phénomènes d'érosion, maintenir les sols, favoriser l'infiltration des eaux...

### Acteurs concernés

- Viticulteurs
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

### Partenaires à mobiliser

- SIVOM du bassin versant de la Petite Grosnes
- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône (DDT)
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- CAUE

### Localisation

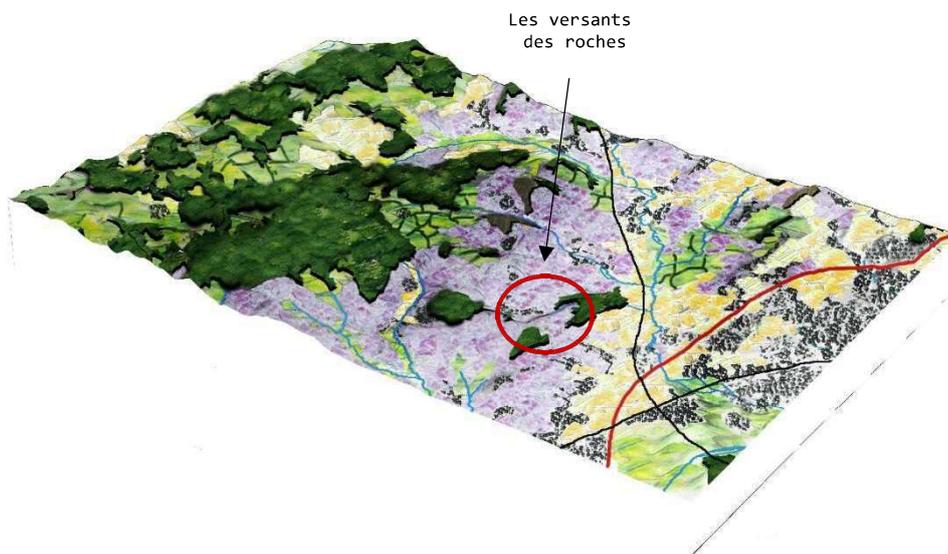


Illustration : Territoires & Paysages

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### A l'échelle de la collectivité

- réaliser une étude de programmation d'aménagement hydraulique : identifier les besoins, planifier les travaux par secteurs...,
- encourager des aménagements collectifs (à l'échelle d'un bassin versant...),
- créer une matériauthèque du site,
- coordonner une demande commune d'autorisation pour les parcelles situées en site classé,

## PRINCIPES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

### Entretien, requalification et création de fossés

- pour les fossés enherbés, faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux, pour la biodiversité, privilégier les tontes entre novembre et mars,
- pour les fossés maçonnés, utiliser les matériaux locaux en structure ou en parement, proscrire les matériaux artificialisés,
- fond renforcé par un mortier désactivé à gros granulat pour être maintenu,
- enherbement du talus permettant l'écoulement et l'infiltration des eaux,

Il est préférable de multiplier les fossés d'écoulement des eaux afin de fractionner les flux et d'éviter les ouvrages de trop grande ampleur, prégnants dans le paysage

### Entretien, requalification et création de surfaces drainantes (fossés drainant, grilles d'évacuation)

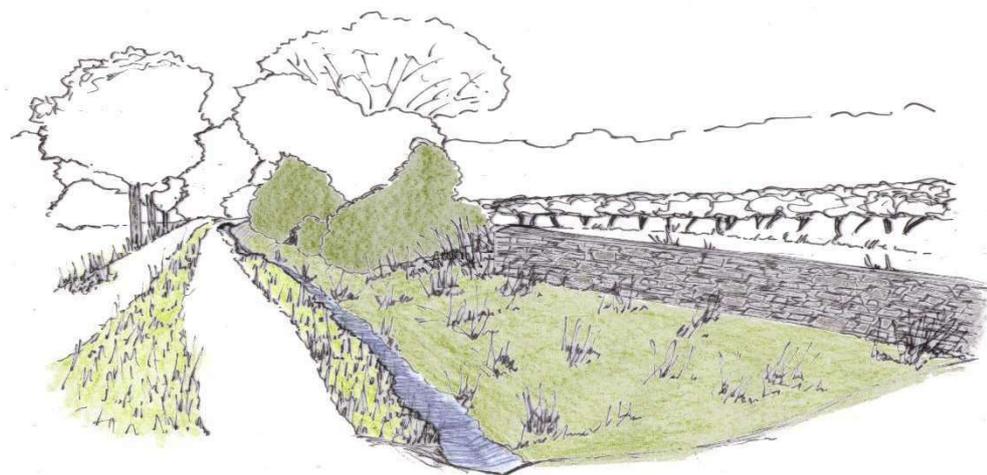
- privilégier les chemins en terre plus filtrants, à l'enrobé, imperméable,
- intégrer la réalisation d'ouvrages drainants sur l'ensemble des linéaires des chemins d'exploitation du vignoble,
- pour les fossés maçonnés, utiliser les matériaux locaux en structure ou en parement, proscrire les matériaux artificialisés (béton),
- curer régulièrement,
- privilégier les matériaux locaux comme substrat drainant s'ils sont apparents,
- pour les grilles et buses, préférer le métal (fonte),
- éviter les ouvrages à connotation urbaine (du type plaque d'égout),

### Entretien, requalification et création de bassins de rétention

- faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux pour la biodiversité,
- multiplier les ouvrages de petite capacité plutôt qu'un seul aménagement d'envergure, prégnant dans le paysage,
- privilégier les clôtures végétales ou maçonnées selon les techniques locales (murs en pierre),
- intégrer l'ouvrage en réduisant la pente de ses berges en dessous de 45° et en privilégiant des courbes douces,
- enherber les pentes,
- proscrire les ouvrages hors-sol plus visibles dans le paysage,
- encourager le développement spontané de la végétation pour accroître le rôle de réservoir de biodiversité,

Les bassins de rétention et de décantation sont à calibrer à la bonne échelle par rapport au site. Les ouvrages doivent être construits dans des matériaux nobles en évitant les éléments préfabriqués de voirie en béton. Ces matériaux qui côtoient des murs en pierres et des grilles ouvragées banalisent alors le paysage.

**Evaluation / Justificatif du suivi** : étude de programmation, carte des travaux à mener, fiche matériauthèque



↑  
CHEMIN ENHERBÉ

↑  
FOSSE  
VÉGÉTALISÉ

↑  
MURET EN  
PIERRES SÈCHES

Illustration :



Certains chemins par leur matériau rompent la continuité vignes/chemins et deviennent de vrais couloirs d'évacuation de l'eau.



La nécessité d'évacuer l'eau amène en certains endroits du vignoble à observer des aménagements qui tranchent par leur matériau dans le paysage donnant le sentiment d'un paysage viticole urbain.



Le pavement des fossés avec une pierre locale est mieux intégré dans le paysage qu'un fossé d'écoulement en béton



Les murets, qui n'ont à priori plus de rôle hydraulique, sont délaissés.

**Outils à mobiliser**

- Guide technique « restauration et construction de murets, cabottes et ouvrages hydrauliques dans le site classé de la Côte Méridionale de Beaune » – DREAL Bourgogne

**Bibliographie**

- Catalogue des techniques applicables par typologie de chemins – Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site - 2004

**Calendrier de réalisation**

2019-2022



Fiche action B-2-1 :  
Entretien et rénover le  
petit patrimoine bâti

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Le petit patrimoine bâti apporte une valeur culturelle et historique au paysage viticole du Grand Site. Cadoles, murs de soutènement et de clôtures, murgers... constituent des points de repères visuels, des éléments fixes qui donnent une échelle au paysage. Construits le plus souvent avec les matériaux locaux, ils reflètent la valeur du travail des hommes qui les ont réalisés. Aujourd'hui, certains éléments se dégradent ou disparaissent du fait des changements de pratiques, d'usages ou encore par manque d'entretien, vandalisme... Il convient de définir des priorités d'intervention pour limiter la disparition de ce petit patrimoine, véritable témoin de l'histoire agraire des lieux.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :  
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site  
- Viticulteurs

Estimation du coût :  
- €

Financement / Subvention :  
- Fondation du Patrimoine  
- Région (CPER) ?  
- Département ?  
- Europe (LEADER ?)

Territoires concernés :  
- Axes stratégiques : routes, chemins de randonnées, proximité villages  
Surface concernée (estimation) :

Lexique / Sigle :  
- Cadole  
- Murger

OBJECTIFS

- préserver l'identité viticole du site
- faire connaître les édifices présentant un intérêt historique et architectural
- utiliser le petit patrimoine bâti comme cadre de découverte du vignoble

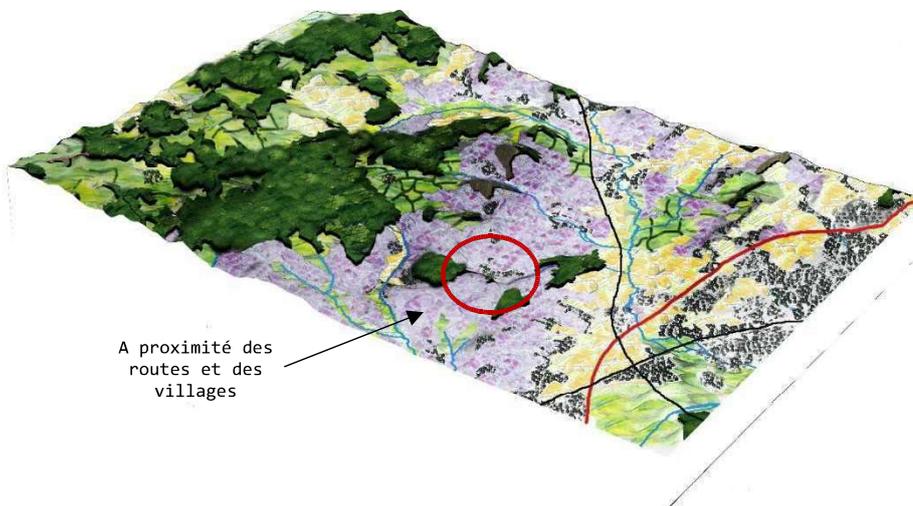
Acteurs concernés

- Habitants
- Viticulteurs
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site

Partenaires à mobiliser

- CAUE de Saône et Loire et du Rhône
- UDAP de Saône et Loire et du Rhône
- DRAC Bourgogne
- Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche
- Association Lapiers & Murailleurs de Bourgogne
- Associations locales de valorisation du patrimoine rural

Localisation



Illustrations : Territoires & Paysages

O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F  
B  
-  
2  
F  
I  
C  
H  
E  
B  
-  
2-1

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### A l'échelle de la collectivité

- compléter l'inventaire du petit patrimoine bâti viticole réalisé par le CAUE 71 (localisation, photo, état) en impliquant les habitants, scolaires : organisation de cartographies participatives,
- repérer les lieux stratégiques pour rénover des éléments du petit patrimoine (le long des sentiers de randonnées...),
- poursuivre l'intervention de la Brigade verte pour le patrimoine situé sur le domaine public
- définir un cahier des charges / matériauthèque à l'échelle du Grand Site
- accompagner les porteurs de projet (conseil technique),
- créer des partenariats avec les associations de sauvegarde et de restauration du petit patrimoine,
- sensibiliser les habitants et touristes à la découverte du petit patrimoine (manifestations thématiques, expositions...),
- se rapprocher des organismes spécialisés sur la pierre pour échanger sur les savoir-faire : organiser des journées de formation pour les artisans, les viticulteurs et futurs agriculteurs (lycée agricole),

### A l'échelle d'un vigneron

- se référer aux recommandations existantes : guides du CAUE 71, du site classé de la Côte Méridionale de Beaune...,
- solliciter l'appui/conseil de professionnels (architectes, paysagistes du CAUE),

## PRINCIPES PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX

Une règle « de bon sens » s'applique à la restauration des murs de soutènement : le choix des matériaux et des couleurs de pierres en adéquation avec la géologie.

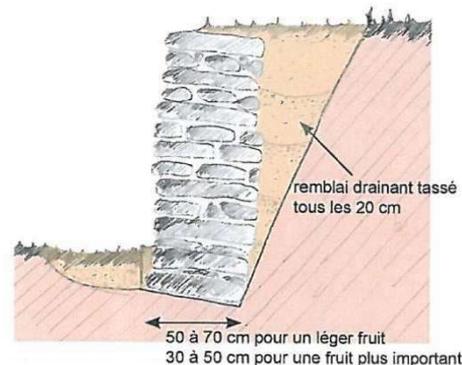
Les murs peuvent s'inspirer des techniques de construction contemporaine comme le gabion à condition de conserver les tracés existants et les proportions adéquates.

Les détails de réalisation du mur jouent un rôle de premier ordre et de premier plan : couverture, couleur des enduits, épaisseurs des joints...

### Entretien, restauration et construction des murs et murets

- respecter la construction d'origine (volumes, matériaux...)
- limiter la végétation spontanée pour éviter les dégradations
- remblayer les parties ravinées du sol avec des pierres ou d'autres matériaux locaux (matériaux de découverte des carrières locales...)
- remonter les parties disloquées ou effondrées des murs en pierres sèches à l'identique (matériaux et techniques)
- privilégier les matériaux locaux en structure ou en parement (attention aux joints et aux tablures) : choix des pierres en adéquation avec la géologie..
- pour les murs de soutènement, possibilité d'utiliser des gabions à petites mailles remplis de pierres mureuses appareillées (avec une taille des boxes et des rangs calibrés à l'échelle du site)
- proscrire les enrochements cyclopéens hors d'échelle

ILLustrations : Syndicat Mixte



#### Maintien et entretien des murgers

- conserver les murgers (interdiction de destruction)
- limiter la végétation spontanée à une strate herbacée avec des méthodes douces pour ne pas fragiliser l'ouvrage
- replacer les pierres effondrées et renouveler l'empierrement en utilisant la ressource locale

#### Entretien, restauration et construction des cadoles

- entretenir et aménager les abords des éléments bâtis : débroussaillage, plantation d'arbres en accompagnement des cadoles
- remonter les parties disloquées ou effondrées à l'identique (matériaux et techniques)
- privilégier les matériaux locaux en structure ou en parement
- éviter la construction de fausses cadoles, à la fonction détournée avec un parement trop soigné (aux abords d'un rond-point en aménagement d'entrée de commune, en abris-bus ou gîte d'accueil dans le vignoble)

#### Entretien, requalification et construction des portes de clos

- débroussailler les abords et l'ouvrant
- pour les grilles, préférer le fer forgé à tout autre matériau
- privilégier les matériaux locaux en structure ou en parement
- utiliser l'ouvrage pour intégrer le nom du domaine ou du climat par une plaque en pierre gravée ou lettre découpée en métal



La diversité des murets avec un escalier et une cadole



Les murgers



Les calvaires accompagnés d'arbres marquent le paysage et lui donne des repères



Les grilles de clos invitent le regard. Elles sont souvent l'un des éléments symboles du paysage viticole bourguignon et doivent à ce titre être soignées

Evaluation / Justificatif du suivi : consultation, plan et calendrier de l'étude, facture ou mémoire explicatif des frais engagés

#### Outils à mobiliser

- Guide de valorisation du petit patrimoine sur le territoire du Grand Site Solutré-Pouilly-Vergisson
- Guide technique restauration et construction de murets, cabottes et ouvrages hydrauliques dans le site classé de la Côte Méridionale de Beaune – DREAL Bourgogne

#### Cadre juridique / réglementation

- **Cahiers des charges AOC** : « destruction, dans les vignes, des cadoles, murs en pierres sèches, haies et murgers existants, est interdite »
- **Code civil** (murs mitoyens...)
- **Loi Paysage de 1993** : assure l'inventaire et la protection des éléments du petit patrimoine dans le cadre des PLU

#### Exemple d'expérience réalisée

- Restauration de cadoles, sentiers de découverte à Plottes (Association « Aux Ecrouats »)
- Inventaire du petit patrimoine du Pays des Brouilly et projet de valorisation avec l'Université Lyon 2

#### Bibliographie

- Guide de valorisation du petit patrimoine sur le territoire du Grand Site Solutré-Pouilly-Vergisson

#### Calendrier de réalisation

2017-2027



## Fiche action B-3-1 : Valoriser l'architecture et les abords des bâtiments viticoles

### RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Les villages du territoire sont empreints de la culture viticole : L'habitat vigneron structure la trame urbaine et impose l'identité vigneronne. Des constructions plus récentes, liées à des installations ou agrandissements d'exploitations, se développent en dehors des villages. Un accompagnement de ces projets semble nécessaire afin de garantir la qualité architecturale et l'insertion paysagère des bâtiments viticoles sur le territoire.

**Priorité : 1**

**Porteurs de l'action :**

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site  
- Viticulteurs

**Estimation du coût :**

- €

**Financement / Subvention :**

- Europe : aides à l'investissement (FEAGA -OCM viti-vinicole), diversification des exploitations (FEADER)

**Territoires concernés :**

**Surface concernée (estimation) :**

**Lexique / Sigle :**

### OBJECTIFS

- révéler le bâti viticole
- valoriser le cadre de production
- préserver/restaurer le patrimoine bâti viticole existant
- affirmer le caractère et l'identité viticole du territoire
- intégrer le bâti viticole dans le paysage
- favoriser l'accueil du public

### Acteurs concernés

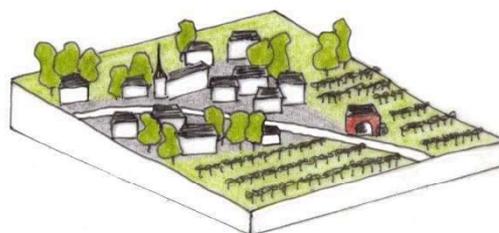
- Viticulteurs
- Syndicat Mixte de valorisation du Grand Site
- Communes et communautés de communes
- Syndicat viticoles

### Partenaires à mobiliser

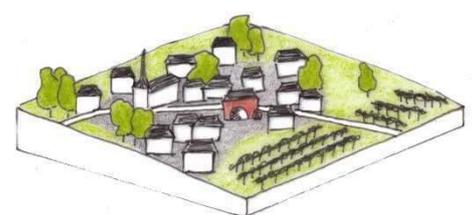
- CAUE de Saône et Loire et du Rhône
- UDAP de Saône et Loire et du Rhône
- Chambres d'agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Directions Départementales des Territoires de Saône et Loire et du Rhône
- Fondation du Patrimoine

### Localisation

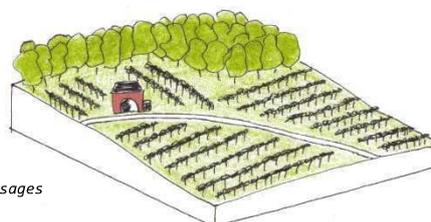
CAVE À L'ENTRÉE DU VILLAGE



CAVE AU COEUR DU VILLAGE



CAVE ACCESSIBLE DE LA ROUTE



Illustrations : Territoires & Paysages

O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F  
B  
-  
3  
F  
I  
C  
H  
E  
B  
-  
3-1

## DESCRIPTION DE L'ACTION

### A l'échelle de la collectivité

- poursuivre à l'échelle intercommunale l'inventaire des fermes vigneronnes réalisées sur certaines communes du territoire (Chasselas...),
- identifier les éléments et caractéristiques architecturales des bâtiments viticoles du territoire en vue d'un possible classement ou inscription au titre des Monuments Historiques,
- accompagner les projets de réhabilitation/restauration ou de construction sur le territoire
- généraliser la mise en place de chartes architecturales et paysagères communales complémentaires aux documents d'urbanisme,
- établir un partenariat avec les CAUE pour la réalisation d'un guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole existant et la construction de nouveaux bâtiments abordant notamment :
  - l'implantation dans le paysage et sur la parcelle/ la volumétrie
  - les types de toitures /les façades et ouvertures
  - les matériaux et techniques
  - un volet écologique : isolation, chauffage, gestion de l'eau...
  - les abords : signalétique, stationnement, accompagnement végétal
  - le cadre réglementaire
- sensibiliser les habitants et touristes au patrimoine viticole (exposition, animations scolaires, thématique Journées du Patrimoine,
- encourager la valorisation des abords de caves (appel à projets, concours...),

### A l'échelle d'un vigneron

- solliciter le conseil gratuit du CAUE à la fois sur les aspects architecturaux, techniques, paysagers et environnementaux/énergétiques,
- se référer aux prescriptions/recommandations existantes sur sa commune (AVAP Chasselas, Charte architecturale et paysagère Charnay-Lès-Mâcon),

**Evaluation / Justificatif du suivi :** chartes architecturales et paysagères ou guide pratique de recommandations sur la réhabilitation/extension de bâti viticole, nombre de vigneronns rencontrés

## PRINCIPES PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX

### Sur un bâtiment déjà existant

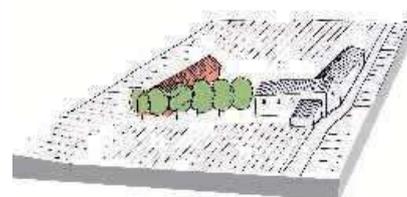
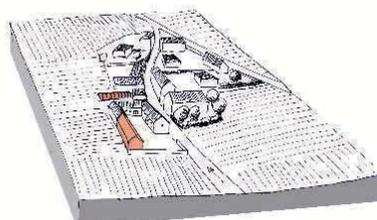
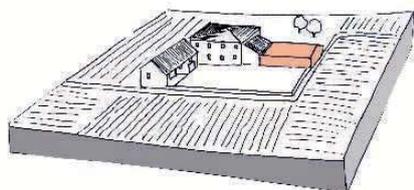
- adoucir l'impact visuel du bâtiment par des structures végétales : la plantation d'un arbre ou d'un bosquet d'arbres devant un bâtiment permet d'en diminuer l'impact visuel, l'arbre brise la longueur du bâti,
- raccrocher plusieurs bâtiments dans une même silhouette par les structures végétales,
- soigner l'aspect extérieur du bâti (façades, toitures...),
- rénover avec des matériaux naturels, compatibles avec l'existant (pierre, chaux naturelle...)
- souligner et mettre en valeur les entrées (allée d'arbres),
- entretenir le petit patrimoine d'accompagnement (muret...),
- soigner les abords (accueil, signalétique, parking...) en privilégiant les matériaux naturels (pierre, gravier, bois...) et les essences végétales locales,



Illustration : Territoires & Paysages

#### Sur un nouveau bâtiment

- associer le bâtiment neuf à la silhouette originelle du bâti existant : dans les paysages de vignoble très ouverts, le maintien des silhouettes agglomérées est un enjeu encore plus important que dans les autres territoires car une dispersion du bâti s'apparenterait alors à du mitage,
- s'adosser à un bois ou une haie bocagère : rechercher une installation en lisière d'un bois afin de les intégrer visuellement à une masse arborée,
- promouvoir une architecture viticole «contemporaine» de qualité,
- opter pour une volumétrie simple et compacte avec des matériaux et des couleurs neutres
- prendre en compte les structures du paysage (implantation sur un replat naturel, dans un creux du relief ou à mi-pente, plutôt qu'en ligne de crête),
- préserver les perspectives en entrée de village ou de hameaux,
- soigner la forme des toitures : une pente affirmée ( $\geq 15\%$ ) génère une forme dynamique. À l'inverse, une faible pente, moins perceptible, accentue l'effet de «barre» généré par un volume bas et long et contribue à l'effet «d'écrasement» de l'édifice,
- soigner la composition des façades : les ouvertures participent à la composition de la façade,



Illustrations : CAUE du Rhône

#### Matériaux des toitures

- tuile canal uniquement pour les bâtiments de petite taille (habitation)
- bac acier ou plaques ondulées de fibro-ciment (« noir graphite » ou « vert forêt »)

#### Couleurs des toitures

- tonalités éteintes de gris colorés et bruns
- éviter les teintes de terre cuite rouge pour les bâtiments de grande taille

#### Matériaux des façades

- maçonneries enduites ( finition au grain fin sans aspérité : talochée, grattée ou lissée)
- bardages de bois naturel ; panneaux composites et bardages métalliques (sans effet d'imitation de matériaux) ; pisé (ou techniques modernes de blocs de terre comprimés)

#### Couleurs des façades

- tons chauds de terre ou gris colorés
- les teintes les plus soutenues sont à réserver à de petites surfaces (modénatures, menuiseries, soubassements, ...)

#### Outils à mobiliser

- Charte architecturale et paysagère de Charnay-Lès-Mâcon

#### Exemple d'expérience réalisée

- Guide pratique pour valoriser le paysage agricole des Costières – CAUE du Gard
- Recensement du patrimoine viticole en Pays Cœur d'Hérault

#### Bibliographie

- Paysages et bâtiments agricoles : Guide à l'usage des agriculteurs – CAUE du Rhône

#### Calendrier de réalisation

2018-2027